

INFORMATIONS GÉNÉRALES RENTREE 2025/2026

DATE DE RENTREE : Le lundi 01 septembre 2025

- **Accueil 4^{ème} et 3^{ème}** : à 10h00
- **Accueil 2^{nde} GT et 2^{nde} Pro** : à 10h30
- **Accueil BTS 1^{ère} Année** : à 11h00
- **Toutes les autres classes y compris BTS 2^{ème} année** : 13 h 30
- **Accueil à l'internat et à la résidence étudiante pour toutes les classes** : de 9 heures à 12 heures
L'accueil en internat et en Résidence étudiante doit impérativement être réalisé avant l'accueil par classe.
Le self est ouvert pour tous dès le lundi 01 septembre 2025.

OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT (hors internat)

Lundi : 8 h 00 – 18 h 00
Mardi : 7 h 30 – 18 h 00
Mercredi : 7 h 30 – 17 h 00
Jeudi : 7 h 30 – 18 h 00
Vendredi : 7 h 30 – 17 h 30

INTERLOCUTEUR A CONTACTER

Absence, retard, vie scolaire, self, internat :

M. Marc ODOUL, responsable de la vie scolaire, au 04 71 02 65 28 ; marc.odoul@cneap.fr

Formalités d'inscription, bourses, changement de régime et autres formalités administratives :

Mme Virginie GIRAL, secrétaire pédagogique au 04 71 02 48 67 ; isvt@cneap.fr

Déroulement de la scolarité :

Mme Marie-Paule FOURNERIE, directrice adjointe, au 04 71 02 48 67 ; marie-paule.fournerie@cneap.fr

Comptabilité, contributions familiales et pensions :

M. Christophe CECCATO, comptable, au 04 71 02 49 73 ; comptabilite@isvt.fr



L'association « La récréée » vous proposera un ensemble d'activités et de sorties tout au long de l'année. Vous trouverez la plaquette de présentation de l'association jointe au courrier.

Les activités sont ouvertes à tous... Pas une seconde à perdre, il faut adhérer.

Merçi de rendre le bulletin d'adhésion et le règlement au Service de vie scolaire le jour de la rentrée.

FOURNITURES SCOLAIRES ET EQUIPEMENTS

➤ **Manuels scolaires :**

Les manuels scolaires seront fournis à la rentrée pour toutes les classes du collège et du lycée.

Les manuels prêtés aux élèves en début d'année devront être rendus en bon état à la fin de l'année scolaire. Dans le cas contraire, chaque livre vous sera facturé au prix d'achat (livre non rendu ou abimé), ceci afin de garantir le prêt de manuels scolaires aux promotions suivantes.

Certains manuels d'exercice seront financés par le biais du PASS REGION (Voir annexe ci-jointe)

➤ **Matériels de travaux pratiques, d'EPS et autres :**

✓ Pour toutes les classes, prévoir :

- Une blouse blanche en coton pour les travaux pratiques de physique/chimie (**sauf pour les 4^{ème} et 3^{ème}**).
- Une tenue adaptée pour l'éducation physique et sportive (survêtement, baskets **avec semelle blanche**, nécessaire de natation)
- Un agenda ou un cahier de texte

✓ Classes de 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde} Professionnelle Production, Bac Pro CGEA, prévoir :

- Un bleu de travail et des chaussures ou des bottes de sécurité (obligatoires).

✓ Classes de BTS GEMEAU, prévoir :

- Une paire de chaussures de sécurité et de bottes en caoutchouc

➤ **Fournitures par classe :**

Une liste détaillée des fournitures spécifique à chaque classe est jointe en annexe (sauf BTS)

Une souris informatique est obligatoire.

PASS REGION

Le Pass Région est gratuit **et obligatoire**, accessible à tous de la 4^{ème} au BTS

Il est indispensable pour le bon fonctionnement de la scolarité.

Il sera demandé à la rentrée afin de pouvoir bénéficier d'achats de livres, de premier équipement et / ou de places pour des sorties pédagogiques.

A titre personnel, il permet également de bénéficier de divers avantages : livres, places pour des concerts ou des rencontres sportives, réductions exceptionnelles, invitations pour des avant-premières, tarifs négociés dans les parcs de loisirs...

Merçi de vous inscrire au plus tôt sur le site PASS REGION (<https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes>) afin que tout puisse être validé le jour de la rentrée (**voir annexe ci-jointe**).



➤ **Aide au transport (réservée aux élèves internes) :**

- **Elèves internes domiciliés en Haute Loire** : un formulaire de demande d'aide accordée par La Région vous sera remis en cours d'année scolaire (dès réception)
- **Elèves internes domiciliés hors Haute-Loire** : se renseigner auprès de votre Conseil régional – Bureau des Transports. Une aide spécifique peut vous être allouée, en particulier pour les départements de l'Ardèche, le Rhône, la Lozère, la Loire, le Puy-de-Dôme, l'Allier.

Info pratique : l'ISVT est desservi par les lignes C et G des transports en commun « TUDIP » de la ville du PUY EN VELAY (plus de détails sur <https://mobilite.lepuyenvelay.fr/tudip/horaires-tudip/>).

L'établissement est à 20 minutes à pied du Pôle Intermodal (gare routière & SNCF) et à 10 minutes à pied du centre-ville du PUY EN VELAY.

BOURSES SCOLAIRES

➤ **Bourses collège et lycée :**

Le dossier est à télécharger suivant le lien :

<https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/fonctionnement/bourses>

Le dossier doit être rendu à l'accueil de l'ISVT le 15 septembre au plus tard.

Tous les dossiers passeront ensuite en Commission départementale en octobre 2025 et les familles recevront directement la réponse début novembre 2025.

Nous vous rappelons que l'ISVT perçoit directement les bourses qui seront déduites des frais de scolarité.

➤ **Bourses BTS :**

Vous devez réaliser une demande de dossier social étudiant suivant le lien suivant :

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

Les étudiants boursiers percevront eux-mêmes les bourses.

DIVERS

- Des casiers fermés sont mis à disposition des élèves en salle de classe ou au foyer : voir avec le service de Vie scolaire. Prévoir un cadenas pour leur utilisation.
- **Etude dirigée** : Tous les demi-pensionnaires et externes peuvent rester en étude dirigée, à partir de 16h40 et jusqu'à 17h25, à la demande des parents.

FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT

POUR CHAQUE INTERNE UNE CAUTION DE 200 € EST DEMANDEE.
A REMETTRE AU SERVICE DE VIE SCOLAIRE LE JOUR DE LA RENTREE

- **Horaires d'accueil à l'internat** : Accueil des élèves du lundi dès 8h00 jusqu'au vendredi 17h30
- **Nécessaire d'internat** : L'établissement fournit les matelas et les housses. Prévoir de fournir :
 - Une alèse molletonnée
 - un oreiller ou un traversin,
 - des draps et taies,
 - des couettes ou couvertures (les sacs de couchage sont interdits)
 - une paire de pantoufles
 - un nécessaire de toilette
 - un cadenas

➤ **Horaires :**

Activité	Horaire
Sorties libres (avec autorisation parentale) ou Foyer des élèves ou Activités	16h30-18h00
Etude du soir	18h00-19h00
Repas du soir	19h00-20h00
Temps libre à l'internat	20h15-22h30
Extinction des feux	22h30
Réveil	07h00
Petit- déjeuner	07h20-07h45

- **Sorties hebdomadaires** : (sous réserve de l'autorisation des parents pour les élèves mineurs) :
 - Pour les 4^{ème} et 3^{ème} : 1 soir par semaine de la fin des cours jusqu'à 18h00.
 - Pour les secondes, premières et terminales : 2 soirs par semaine, de la fin des cours jusqu'à 18h00 ;
 - Pour tous les élèves avec autorisation des parents : le mercredi après-midi de 13H30 à 17H00.

FONCTIONNEMENT DE LA RESIDENCE ETUDIANTE

- **La Résidence étudiante est ouverte** du lundi 8h00 jusqu'au vendredi 17h30 et ce pendant les périodes scolaires Elle est accessible uniquement aux résidents. Ces derniers seront munis d'un badge leur permettant l'accès à leur chambre et aux espaces communs

